

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-U59-5**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La « *Résolution numéro 2019-U59-5 adoptée en vertu du règlement numéro 2015-U59-PPCMOI – projet de redéveloppement résidentiel sur la propriété constituée des lots existants 5 747 104, 5 747 101, 5 748 335, 5 748 336, 5 748 337 et 5 748 340 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne* » a été adoptée par le conseil de la Ville le 30 juillet 2019 et **est entrée en vigueur le 16 août 2019.**

Un certificat de conformité a été émis le 16 août 2019 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, laquelle est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

Cette résolution peut être consultée à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 août 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière